



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOUCOURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0027_2026 Budget primitif 2026 - Budget annexe BVE

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe BVE de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, faisant suite au débat sur les orientations budgétaires, et son rapport, qui s'est tenu le 9 février 2026.

Ce budget primitif est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en cas de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Pour rappel, la loi NOTRe dans son article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Communauté de communes.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2026 BVE s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 521 889,31 € selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	146 450,00	0,00	224 873,45	224 873,45	224 873,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	75 000,00	0,00	48 584,76	48 584,76	48 584,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	65 665,00	0,00	65 665,00	65 665,00	65 665,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		287 115,00	0,00	339 123,21	339 123,21	339 123,21
66	Charges financières	22 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (3)	16 899,74	0,00	17 266,10	17 266,10	17 266,10
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		331 014,74	0,00	391 389,31	391 389,31	391 389,31
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	123 940,41		130 500,00	130 500,00	130 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		123 940,41		130 500,00	130 500,00	130 500,00
TOTAL		454 955,15	0,00	521 889,31	521 889,31	521 889,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	145 050,00	0,00	257 050,00	257 050,00	257 050,00
Total des recettes de gestion courante		209 050,00	0,00	312 050,00	312 050,00	312 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		209 050,00	0,00	312 050,00	312 050,00	312 050,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	40 418,00		40 418,00	40 418,00	40 418,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		40 418,00		40 418,00	40 418,00	40 418,00

TOTAL	249 468,00	0,00	352 468,00	352 468,00	352 468,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	169 421,31
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	521 889,31
--	-------------------

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 344 837,66 € restes à réaliser inclus selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	306 026,52	9 573,62	167 846,04	167 846,04	177 419,66
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	32 979,65	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des dépenses d'équipement		339 006,17	9 573,62	211 846,04	211 846,04	221 419,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		85 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
46...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		424 006,17	9 573,62	294 846,04	294 846,04	304 419,66

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	40 418,00		40 418,00	40 418,00	40 418,00
041	Opérations patrimoniales (7)	211 429,76		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		251 847,76		40 418,00	40 418,00	40 418,00

TOTAL		675 853,93	9 573,62	335 264,04	335 264,04	344 837,66
--------------	--	-------------------	-----------------	-------------------	-------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		200 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	123 940,41		130 500,00	130 500,00	130 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	211 429,76		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		335 370,17		130 500,00	130 500,00	130 500,00
TOTAL		535 370,17	0,00	178 500,00	178 500,00	178 500,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						166 337,66
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						344 837,66

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, L. 5217-10-6, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération du 9 février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

VU la délibération relative à l'approbation du compte financier unique du budget principal et des budgets annexe de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU les délibérations du 2 mars 2026 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2026,

VU l'instruction budgétaire M57 ;

*Le Conseil Communautaire décide,
 Après en avoir délibéré
 A l'unanimité,*

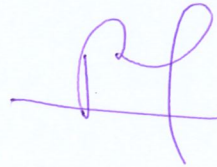
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 annexe BVE de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.
- **DE VOTER** le budget primitif 2026 annexe BVE de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans opération

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **D'APPLIQUER** la fongibilité de crédits conformément à la nomenclature comptable M57.
- **D'AUTORISER** le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- **D'APPROUVER** le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe BVE de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Pont-Audemer, le 2 mars 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL